

supprimer la démocratie au Canada et d'accorder au premier ministre et au cabinet des pouvoirs complets, absolus.

Les membres du cabinet demandent au Parlement de leur conférer le pouvoir d'accomplir et d'autoriser certains actes et certaines choses et d'établir à l'occasion tels arrêtés et règlements qu'ils jugent nécessaires ou opportuns pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien du Canada. En vertu de ces pouvoirs absolus, tous les arrêtés ou règlements édictés avec l'autorisation du cabinet par quelque bureaucrate entêté et suffisant, auront force de loi.

Outre ces pouvoirs absolus, et en vue, évidemment, d'échapper à l'odieux d'avoir à édicter des décrets qui auront force de loi et tendront à supprimer la liberté de parole, la critique des politiques du Gouvernement et le régime général d'enrégimentement introduit pendant la guerre, le Gouvernement demande au Parlement d'approuver et d'autoriser le maintien des mesures de guerre qui ont marqué notre acheminement vers le totalitarisme pendant que nos hommes le combattaient sur les champs de bataille du monde.

Telle est la substance du projet de loi. Il vaut parfois la peine de bien jeter les yeux sur tout le sombre tableau. L'expression est dure, je le sais. Mais j'invite les honorables députés à répondre aux questions suivantes: Hitler ou tout autre dictateur qui a affligé le monde durant ces années désastreuses des annales universelles ambitionnerait-il des pouvoirs plus complets, plus absolus? Que serait-il possible d'ajouter au pouvoir "d'accomplir et autoriser tels actes et choses, et établir à l'occasion tels arrêtés et règlements" que le Gouvernement juge nécessaires ou opportuns? Il semble aussi que, sous l'empire de l'article 4, le conseil des ministres demande le pouvoir d'appliquer ces règlements jusqu'à la confiscation de la propriété, la saisie des biens, ou à la prescription de peines pour avoir désobéi aux Pooh-Bahs,—j'aime ce mot, que m'a appris hier soir l'honorable député de Muskoka, Ontario (M. Macdonnell),—de cette vaste bureaucratie d'Etat qui s'est établie au Canada pendant les années de guerre.

Le Gouvernement réclame ces pouvoirs parce que, dit-il, nous sommes dans des circonstances critiques nationales. On se demande dans tout le pays quelle est la nature de ces circonstances critiques. La guerre contre l'Allemagne, l'Italie et le Japon a pris fin. Les hommes et les femmes des services armés, après quatre, cinq ou six années de mesures de disciplines et d'ordres de toutes sortes, nous reviennent avec le ferme espoir de jouir de cette liberté pour laquelle ils ont combattu. Ils constatent au pays des industries, une agriculture et des entreprises

commerciales réglementées, inspectées, et soumises à des régimes bureaucratiques pendant qu'elles cherchent à se réadapter aux conditions de paix. S'il fut jamais un temps où les régies et restrictions inutiles ne devraient pas entraver la marche du progrès, où les gens devraient pouvoir librement s'attaquer à la grande tâche de reconstruction qui les attend, où il conviendrait d'ouvrir toutes grandes les écluses d'une abondante production, c'est bien maintenant.

Les porte-parole du Gouvernement répondront que l'abolition immédiate des régies actuellement en vigueur engendrerait le désordre. Les prix monteraient, comme l'a dit le ministre de la Justice, provoquant des difficultés ouvrières plus graves. La courte réponse qui s'impose ici, c'est que le Gouvernement, en dépit d'avertissements répétés des dangers qui le guettaient, a persisté à s'en tenir au système financier créateur de dette, se créant ainsi des embêtements et les problèmes mêmes auxquels il cherche maintenant à parer par des pouvoirs absolus.

Sous un régime financier démocratique et scientifique, l'économie n'aurait à craindre ni l'inflation ni la déflation, tandis que, sous le système monétaire restrictif et chargé de dette de l'heure actuelle, l'inflation et la déflation avec toutes leurs conséquences désastreuses menacent notre économie. Les régies qui confèrent à des particuliers de vastes pouvoirs et l'autorité sur leurs concitoyens sont impuissantes à parer à ces dangers car, la guerre l'a prouvé d'une manière péremptoire, les régies instituées en vue de remédier à des problèmes humains ont invariablement créé d'autres problèmes plus nombreux et plus graves. Seule, monsieur l'Orateur, une économie proprement scientifique à laquelle toutes les classes de la collectivité apportent sans contrainte leur libre appui peut exercer une régie efficace.

Nous sommes disposés à accorder les pouvoirs dont le Gouvernement a temporairement besoin en vue de l'exercice d'une certaine régie sur les prix, le change étranger, les articles d'importation et d'exportation et le reste. Est-ce là cependant une raison pour que le Parlement se dépouille de son autorité et confère au cabinet le pouvoir de faire tout ce qu'il jugera nécessaire? Le Gouvernement doit, diront ses défenseurs, déposer au Parlement tous les décrets du conseil qu'il adopte. Les membres de la Chambre savent que cela ne signifie rien ou à peu près rien. Même Hitler acceptait de temps à autre de dire au Reichstag les mesures qu'il avait lui-même prises et son exposé était toujours reçu aux cris de "Heil Heil", car comment celui-ci pouvait-il accueillir autrement des questions sur lesquelles il n'avait rien à dire?

[M. Jaenicke.]